Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 069-216902569-20261023-DDU_A20261023-AR

MÉTROPOLE DE LYON

Direction Développement urbain
Arrêté n° DDU/SHS/2026 10 23

Objet : Arrêté municipal portant opérations de sécurisation du logement sis 18 rue Alfred Béraud, rez-de-chaussée fond de parcelle, à Vaulx-en-Velin

LE MAIRE DE VAULX-EN-VELIN

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-4 ;
Aux termes de l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales, « la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques » ;

VU le constat effectué le 22 octobre 2026 par l'unité péril de la Métropole de Lyon, l'Agence Régionale de Santé, et le service hygiène salubrité de la Ville de Vaulx-en-Velin, dans le logement sis 18 rue Alfred Béraud, rez-de-chaussée situé au fond de la parcelle, référence cadastrale BC 910 à Vaulx-en-Velin ;

Vu le rapport N° HI 069 256 26 00006, établi par la responsable de l'unité péril de la Métropole de Lyon en date du 22/10/2026, constatant l'instabilité du bâtiment (murs fissurés) :
-côté cour, le poteau support de la charpente est pourri en pied. Il présente un mouvement de bascule qui est encore actif. Déplacement d'1 cm en trois mois.
-L'arbaletrier de la ferme est complètement pourri au droit de son appui et de la liaison avec le poteau support.
-Le mouvement de rotation de la charpente est visible dans le mur de façade qui est fissuré et la muralière s'est fracturée.

CONSIDERANT que les désordres affectant le logement sis 18 rue Alfred Béraud, rez-de-chaussée fond de parcelle, à Vaulx-en-Velin présentent un risque d'effondrement de la toiture ;

CONSIDERANT que cette situation constitue un grave danger pour la sécurité publique, la santé et la sécurité des occupants ;

CONSIDERANT qu'il y a-urgence à ce que des mesures de police soient prises afin de garantir la sécurité publique, la santé et la sécurité des occupants ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :
Il est ordonné l'évacuation immédiate du logement sis 18 rue Alfred Béraud, rez-de-chaussée situé au fond de la parcelle, référence cadastrale BC 9.10 à Vaulx-en-Velin ;
À compter de ce jour, il est interdit d'accéder, d'occuper, d'habiter ou d'utiliser ledit logement tant que des mesures d'expertise ne concluront pas à la possible réintégration du logement.
Cette interdiction est matérialisée sur place par l'affichage du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 069-216902569-20261023-DDU_A20261023-AR

ARTICLE 2 :
L'accès au logement est rigoureusement interdit à toute personne, à l'exception des membres des services de secours et des personnes expressément et préalablement autorisées par l'autorité municipale à y pénétrer, notamment dans le but d'y mener des opérations d'expertise technique ou des travaux de réparation ou de démolition.

ARTICLE 3 :
Le non-respect des prescriptions du présent arrêté est passible de poursuites et de sanctions pénales.

ARTICLE 4 :
Le présent arrêté est porté à la connaissance des intéressés par voie d'affichage ou de notification individuelle.
Il est transmis à M. Le Préfet du département du Rhône.

ARTICLE 5 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.
Dans le même délai, un recours gracieux est possible auprès de Monsieur le Maire de Vaulx-en-Velin.
L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

ARTICLE 6 :
La Direction Générale des Services de la Ville de Vaulx-en-Velin, M. le Directeur de la Sécurité Publique, et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun pour ce qui les concernent, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 23 octobre 2026

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Nadyah ABDEL SALAM
Adjointe déléguée
À l'Habitat et Logement
digne, Patrimoine bâti